

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2019.11.12\_08**

Le douze novembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusé(e)s** (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame GONIN JORQUERA Floriane, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Monsieur DI MARTINO Carmelo.

**Était absente** : Madame Fabienne REGAZZONI

**Secrétaire de séance** : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 6 Novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions : 0

Contre : 0

**OBJET : APPROBATION DU PROJET « REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE  
PRIMAIRE »  
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION - « BOURGS CENTRES » ET DE  
L'ETAT « DSIL »**

**Rapporteur** : Monsieur François RIEU - Maire

Considérant la date de construction de l'école primaire dans les années 1970,  
Considérant l'état actuel de la toiture laissant apparaître des fuites lors de grosses pluies,

Il convient donc de programmer les travaux suivants :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Maitrise d'œuvre	6 000.00 €	Subvention Conseil Régional – Bourgs Centres	41 % sur la base de 96 989.00 € HT	39 765.49 €
Rénovation de la couverture de l'école primaire	85 489.00 €			
Installation d'une isolation sur dalle	5 500.00 €	Subvention Etat (DSIL)	39 % sur la base de 96 989.00 € HT	37 825.71 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>96 989.00 €</b>			
<b>TVA</b>	19 397.80 €	TOTAL subventions attendues		77 591.20 €
		Autofinancement de la Commune dont TVA		38 795.60 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>116 386.80 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>116 386.80 €</b>

Où cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité ;**

- **D'APPROUVER** le projet « Réfection de la toiture de l'école Primaire ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **116 386.80 € TTC.**
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Conseil Régional au titre de « bourgs centres », de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** au Conseil Régional une subvention de **39 765.49 €** et à l'Etat une subvention de **37 825.71 €** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** les dérogations pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191112-2019111208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2019

Affichage : 15/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 12 Novembre 2019

Monsieur Le Maire,

François RIEU.

